

Communiqué de presse

Prévisions de comparis.ch sur les primes d'assurance de base

« En 2024, les primes maladie augmenteront à nouveau de 6 % »

D'après les prévisions de Comparis, les primes d'assurance de base augmenteront en moyenne de 6 % en 2024. Felix Schneuwly, expert Assurance maladie chez Comparis, estime qu'une nouvelle intervention politique en matière de réserves est inutile. « L'Office fédéral de la santé publique a contraint les caisses maladie à réduire leurs réserves. Comme l'année dernière, nombre d'entre elles ne disposent donc pas du matelas financier permettant d'amortir les fluctuations de coûts. En effet, ces dernières années, les coûts par personne assurée ont augmenté d'environ 2,5 %. L'expert relève que sans intervention au niveau des réserves, cela correspondrait par ailleurs à la hausse annuelle des primes ».

Zurich, le 6 juin 2023 – Felix Schneuwly, expert Assurance maladie chez Comparis, table sur une hausse moyenne des primes d'assurance de base de 6 % pour 2024. Cependant, comme les réserves de nombreux assureurs maladie seront réduites au minimum d'ici fin 2023, il s'attend à ce que certaines caisses augmentent leurs primes de plus de 10 %.

L'expert pointe du doigt le fait que « Sans la réduction des réserves imposée par la politique, les primes n'auraient augmenté que d'environ 2,5% par an et par personne ces dernières années et continueraient de croître aujourd'hui dans ce domaine ». « La hausse des coûts de 6,1 % au premier trimestre 2022, puis de 2,5 % au quatrième trimestre 2022 et de 3,4 % au premier trimestre 2023, s'atténuera à nouveau. Au tournant du millénaire, les coûts ont augmenté de 4,5 % par an. Aujourd'hui, l'hystérie en matière de coûts et de primes fait abstraction de la tendance positive de ces dernières années, marquée par une baisse des coûts et des primes. Par ailleurs, une réglementation erronée, basée sur les coûts, pourrait briser cette tendance positive », souligne F. Schneuwly.

Augmentation extraordinaire des coûts

Les prévisions reposent sur les données suivantes : la croissance de l'ensemble des coûts de la santé en Suisse s'est chiffrée à 2,9 % en 2022 (*prévisions de Comparis et du Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ, KOF). Ils ont augmenté de 3,6 % cette année et augmenteront de 3,1 % l'année prochaine. La croissance de la part des coûts déterminante pour les primes d'assurance maladie s'élève cette année à 3,4 % par rapport à l'année précédente. Comme souvent, la hausse des coûts publiée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) est plus élevée au premier trimestre qu'au dernier trimestre.

« La pandémie n'explique que partiellement la fluctuation extraordinairement élevée des coûts entre 2021 et 2023. Cette évolution ne permet donc pas directement de formuler des prévisions sur les coûts. L'augmentation accrue des coûts résulte de plusieurs facteurs : lourdeurs administratives, médicaments bon marché indisponibles, augmentation du nombre de psychothérapies, mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers et augmentation du nombre de personnes inquiètes qui se font examiner pour des maux flous.

« Les augmentations tarifaires générales exigées par les hôpitaux et liées au renchérissement se heurtent au refus des assureurs maladie et du conseiller fédéral A. Berset, qui se réfèrent à la forte hausse des primes », constate l'expert Assurance maladie de Comparis.

La diminution des réserves et des revenus du capital n'oblige pas les caisses à augmenter leurs primes au-delà de l'augmentation attendue des coûts. Les augmentations moyennes des primes entre 2019 et 2021 ont été inférieures à la croissance des coûts, ce qui fait que l'augmentation des primes est en partie nécessaire, comme à l'automne dernier, pour revenir au niveau de coûts attendu.

En outre, F. Schneuwly s'attend à ce que la courbe des coûts s'aplatisse de nouveau et à ce que la croissance des coûts des prestations médicales à la charge de l'assurance de base se stabilise ces prochaines années dans une fourchette légèrement inférieure à 3 %. Pour éviter que toute fluctuation des coûts n'entraîne systématiquement une fluctuation des primes, les assureurs maladie ont de nouveau besoin d'un coussin de réserve supérieur au minimum légal.

Intervention politique dans la gestion des réserves et choc des primes : un lien récurrent

« L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a contraint les caisses maladie à réduire leurs réserves. Par conséquent, nombre d'entre elles manquent maintenant d'un matelas financier pour amortir les fluctuations actuelles des coûts », observe F. Schneuwly, qui craint que de nombreuses personnes assurées voient leur prime bondir de plus de 10 % en 2024 et ce, pour la deuxième fois depuis 2023.

Par voie de révision d'ordonnance, le Conseil fédéral a accru en 2021 la pression sur les assureurs pour qu'ils réduisent leurs réserves, et ce quand bien même une augmentation exceptionnelle des coûts se profilait, analyse l'expert. « Lors de l'approbation des primes, de nombreuses caisses ont cédé à la pression de l'OFSP, réduisant excessivement leurs réserves au moyen de primes bien inférieures aux coûts. Pourtant, plus les réserves d'un assureur étaient élevées, plus celui-ci disposait de revenus du capital pour subventionner les primes. De fait, plus la réduction des réserves est massive et rapide, plus le choc des primes est marqué. Inversement, les assureurs dont les réserves dépassent le minimum légal ne sont pas obligés d'augmenter les primes de manière équivalente à chaque augmentation des coûts », précise F. Schneuwly, expert Assurance maladie chez Comparis.

« La forte hausse des primes ouvre la voie à une réglementation néfaste »

« L'accent mis sur les coûts de la santé dans la Berne fédérale fera plus de mal que de bien », prévient F. Schneuwly. Ainsi, la limitation de l'admission des médecins et le projet de renforcement de la qualité permettront difficilement de faire des économies car ils alourdiront avant tout la bureaucratie.

L'expert craint que l'accélération de la hausse des primes d'assurance maladie n'ouvre la voie à la mise en place d'objectifs de maîtrise des dépenses et à des freins aux coûts qui sont inefficaces. « Le contre-projet indirect du Conseil fédéral à l'initiative pour un frein aux coûts du parti Le Centre comprend cinq pages A4 de texte de loi, bien que l'idée de base des objectifs en matière de coûts ait été abondamment critiquée lors de la consultation », rappelle-t-il.

Si le Parlement n'élague pas, cinq autres pages A4 suivront au niveau de l'ordonnance, si bien que le personnel médical sera accaparé davantage encore par la bureaucratie que par les soins à apporter aux patientes et aux patients, redoute l'expert.

« Décélérer le rythme des réformes de la LAMal plutôt que l'accélérer »

De l'avis de F. Schneuwly, au lieu d'accélérer, le Parlement doit ralentir sur les réformes de la LAMal et évaluer précisément les modifications législatives à l'aune de leurs effets souhaités et indésirables. Les récentes décisions de la Commission de la santé publique du Conseil national contre un fournisseur de prestations médicales supplémentaire chargé de coordonner le travail des autres et pour davantage d'incitations dans les modèles d'assurance alternatifs constituent une lueur d'espoir selon F. Schneuwly.

Revendications de Comparis en matière de politique de santé

- adopter enfin le financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (EFAS) ;
- simplifier drastiquement la réglementation, excessive, en matière de qualité médicale et faire jouer la concurrence sur la qualité ;
- permettre aux assureurs de ne porter à la charge de l'assurance de base que les prestations efficaces, adéquates et économiques, et
- dans les modèles d'assurance alternatifs (MAA), élargir la marge de manœuvre des assureurs et des fournisseurs de prestations médicales s'agissant du catalogue des prestations, des tarifs et des prix, des primes et de la durée des contrats. Plus de 70 % des personnes assurées sont déjà au bénéfice d'un MAA. Une tendance qui prend de l'ampleur.

Sources

* [La part des dépenses de santé au PIB ralentit – Centre de recherches conjoncturelles KOF | EPF Zurich](#)

**[Monitoring de l'évolution des coûts de l'assurance-maladie \(MOKKE\) \(admin.ch\)](#)

Pour plus d'informations :

Felix Schneuwly

Expert Assurance maladie

Téléphone : 079 600 19 12

Courriel : media@comparis.ch

comparis.ch

À propos de comparis.ch

Avec plus de 80 millions de visites par an, comparis.ch compte parmi les sites Internet les plus consultés de Suisse. L'entreprise compare les tarifs et les prestations des caisses maladie, des assurances, des banques et des opérateurs télécom. Elle présente aussi la plus grande offre en ligne de Suisse pour l'automobile et l'immobilier. Avec ses comparatifs détaillés et ses analyses approfondies, elle contribue à plus de transparence sur le marché. comparis.ch renforce ainsi l'expertise des consommatrices et des consommateurs à la prise de décision. Fondée en 1996 par l'économiste Richard Eisler, l'entreprise compte aujourd'hui plus de 175 collaboratrices et collaborateurs à Zurich.